

Avis adopté

Séance plénière du 29 janvier 2025

Restauration de la nature : face à l'urgence, donnons l'envie d'agir

Déclaration du groupe Artisanat et Professions libérales

Adopté en juin dernier, le Règlement européen sur la restauration de la nature va permettre de remobiliser les politiques publiques, comme les acteurs publics et privés, autour de cet enjeu.

Car la question de la préservation de la biodiversité a bien souvent été reléguée au second plan, par rapport aux objectifs de décarbonation, alors qu'elle constitue un levier majeur pour assurer l'avenir de notre alimentation, pour limiter les impacts du dérèglement climatique, pour faire fonctionner notre appareil productif, pour contribuer au tourisme, à nos activités de loisir et plus largement à notre bien-être.

Tous ces bénéfices méritent d'être mieux connus et pris en compte ; d'où l'intérêt d'une campagne nationale d'information en ce sens.

Il est en effet utile de susciter une large adhésion aux objectifs de restauration de la nature, même si c'est surtout par le déploiement de projets concrets au sein de son bassin de vie que chacun pourra véritablement en apprécier les résultats.

Comme le souligne l'avis, un cap clair doit être fixé au niveau national, mais la déclinaison opérationnelle ne peut se faire que dans les territoires, en s'appuyant notamment sur les COP régionales de la planification écologique.

Les collectivités vont donc devoir dresser un diagnostic de leur situation, puis concevoir des projets de restauration et mieux intégrer les impacts sur le vivant de leurs programmes d'urbanisme et d'aménagement

Pour la réussite de ces objectifs, il nous semble indispensable de tirer les leçons des difficultés de mise en œuvre de la politique du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), et donc d'associer les collectivités à la construction de la planification nationale, mais aussi d'inscrire la mobilisation en faveur de la biodiversité comme un enjeu pouvant s'articuler avec les projets de dynamisation portés par les territoires en matière de logement, de transports ou d'attractivité économique.

Cela implique aussi d'offrir aux collectivités un accompagnement en termes d'ingénierie pour la construction de leurs projets, et en termes d'accès aux financements nationaux et européens pour la mise en œuvre de ces projets.

Notre groupe soutient en ce sens, la préconisation visant à créer un guichet unique qui s'appuierait sur les Agences régionales pour la biodiversité, et celle appelant à sécuriser le Fonds vert.

Le groupe Artisanat et Professions libérales a voté en faveur de cet avis.